

SECTEUR 1. RUE DE L'ÉGLISE



L'accès aux nouvelles constructions doit être réalisé à partir de la rue de l'Église. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

La limite entre l'espace urbain et agricole doit être marquée. Les haies et talus existants à l'est et à l'ouest du projet doivent être préservés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,34 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2023-2027	